

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 septembre 2013

Conseil Municipal du
27 septembre 2013

Convocation du
20 septembre 2013

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil treize, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le vingt septembre deux mil treize, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

PRÉSENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, BERTHOUMIEU Valérie, LASSALLE Roger, ABADIE Jean-Pierre, BIRABEN Joseph, CENDRÈS Monique, CASSOU Valérie, MAGENDIE Béatrix, BIRABEN Pierre, LAHORE Alexandre.

ABSENTS-EXCUSÉS : DOASSANS-CARRERE Philippe, CASSOU Valérie.

PROCURATIONS : DOASSANS-CARRERE Philippe donne procuration à BIRABEN Pierre
CASSOU Valérie donne procuration à VIGNAU Alain

SECRETARE DE SÉANCE : CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 minutes.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 août 2013 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- 1) Travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue des Cerisiers (BT, MT et Telecom) et travaux de raccordement de cette rue à la fibre optique
- 2) Point sur le dossier d'aménagement et de rénovation de la salle des fêtes et sur les travaux de mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- 3) Décision modificative
- 4) Projet d'assainissement collectif sur la Commune : enquête publique
- 5) Bilan de la rentrée scolaire
- 6) Comptes-rendus de Commissions communales et intercommunales
- 7) Questions diverses

1. Travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue des Cerisiers (BT, MT et Telecom) et travaux de raccordement de cette rue à la fibre optique

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux concernant l'enfouissement des réseaux (les lignes de basse et moyenne tension ainsi que les lignes telecom) de la Rue des Cerisiers (depuis l'intersection de la rue de la Croix de Mirot, soit 500m) débiteront à partir du 7 octobre 2013. Les travaux d'éclairage public de cette rue et les travaux d'éclairage de l'église et de la mairie seront effectués aussitôt après.

Les travaux concernant le raccordement de la Rue des Cerisiers à la fibre optique seront réalisés, dans un deuxième temps, mais avant la fin de l'année 2013.

2. Point sur le dossier d'aménagement et de rénovation de la salle des fêtes et sur les travaux de mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Concernant le dossier d'aménagement et de rénovation de la salle des fêtes, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Sous-commission Départementale d'accessibilité s'est réunie le 17 septembre 2013 afin de statuer sur ce projet. La Sous-commission a émis un avis favorable à la réalisation projetée, avis assorti des préconisations suivantes :

- ✓ des stationnements adaptés repérés par un marquage au sol et une signalisation verticale conforme.
- ✓ un lave-mains dans les deux sanitaires adaptés positionnés hors espace de manœuvre.
- ✓ respect des contrastes de couleur en faveur des personnes malvoyantes.

Ces préconisations s'inscrivent dans le cadre de la mise en conformité de la salle des fêtes. En effet, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux établissements recevant du public d'être mis en conformité avant le 1^{er} janvier 2015. Les travaux de mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle des fêtes s'insère dans cette perspective.

Par ailleurs, le montant des travaux de la mise en accessibilité s'élèvent à 30 178,85 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte des mesures à prendre pour ce projet.

3. Décisions modificatives

- ✓ **Première décision modificative :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée délibérante la Commune a reçu du CNAS un appel de cotisation relatif à l'Acompte 2013, or cet acompte 2013 pour les adhérents au 1^{er} septembre 2012 n'a pas été recalculé sur une année pleine mais sur un tiers de la cotisation annuelle.

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à procéder aux transferts de crédits suivants :

Fonctionnement	Dépenses	Art. 022 - Dépenses imprévues	- 750,00 €
	-----	Art.6474 - Versement aux autres œuvres sociales	+ 750,00 €
	Recettes	-----	-----
Investissement	Dépenses	-----	-----
	Recettes	-----	-----

✓ **Deuxième décision modificative :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée délibérante qu'il convient d'effectuer une correction suite à la décision modificative du 18 juin 2013 concernant l'achat d'une nouvelle photocopieuse scanner couleur. En effet, il convient d'indiquer les opérations d'investissement. Ainsi, cette présente décision modificative en date du 27 septembre 2013 annule et remplace la précédente décision modificative en date du 18 juin 2013.

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à procéder aux transferts de crédits suivants :

Fonctionnement	Dépenses	-----	-----
	Recettes	-----	-----
Investissement	Dépenses	Art. 2158 - Opération 140 – Autres installations, matériel et outillage techniques	- 2 000,00 €
	-----	Art. 2183 – Opération 164 - Matériel de bureau et matériel informatique	+ 2 000,00 €
	Recettes	-----	-----

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de crédits prévu ci-dessus.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

4. **Projet d'assainissement collectif sur la Commune : enquête publique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique délimitant les zones d'assainissement collectif et non collectif sur les Communes de BEUSTE et LAGOS se déroulera du vendredi 18 octobre 2013 au lundi 18 novembre 2013 inclus.

La permanence de Monsieur le Commissaire-enquêteur se déroulera à la mairie de BEUSTE le mardi 12 novembre 2013 de 14 heures à 17 heures.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de BEUSTE et au siège du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay pour une durée d'un mois du vendredi 18 octobre 2013 au lundi 18 novembre 2013 inclus.

Monsieur Jean-Yves MADEC a été nommé commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif.

Les observations formulées par écrit pourront lui être adressées par la poste, de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante :

Monsieur Jean-Yves MADEC
Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay
PAE Monplaisir
64800 BÉNÉJACQ

5. Bilan de la rentrée scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion de prérentrée a eu lieu le 13 août 2013 avec le personnel. Cette réunion avait pour objet la préparation et l'organisation de la rentrée scolaire 2013 - 2014.

a) L'école :

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les effectifs du RPI BEUSTE-LAGOS pour la rentrée 2013 - 2014 s'élève à 80 élèves soit :

- ✓ 35 élèves à BEUSTE
- ✓ 45 élèves à LAGOS.

L'école compte quatre postes d'enseignants répartis comme suit :

- ✓ 2 postes à LAGOS
- ✓ 2 postes à BEUSTE :
 - dont un poste à temps plein correspondant à la classe des CM1 - CM2
 - et deux postes à mi-temps correspondant à la classe des CE1-CE2.

b) La cantine :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a un renforcement de l'encadrement de la cantine. En effet, deux agents communaux sont, désormais, affectés à la cantine de 11 h 15 à 13 h 15.

c) La garderie :

Monsieur le Maire notifie à l'Assemblée que si le nombre d'enfant à la garderie est conséquent, un deuxième agent vient renforcer la garderie pendant 1 heure de 16 h 20 à 17 h 20.

6. Comptes-rendus de Commissions communales et intercommunales

a) Compte-rendu de la Commission Économique :

Une présentation a été faite sur les demandes d'extension de certaines entreprises déjà présentes sur le PAE Monplaisir et les projets d'aménagement de zone.

L'extension du PAE Monplaisir demande une acquisition foncière. Une procédure va être lancée afin d'augmenter le périmètre foncier.

La réhabilitation du PAE Monplaisir va être lancée : signalétique, abords, trottoirs, éclairage,...

La Commission Économique s'est prononcée contre l'extension du Super U car elle mettrait en péril certains petits commerces mais également aurait un impact préjudiciable sur les autres grandes surfaces.

b) Compte-rendu du Conseil Communautaire du 23 septembre 2013 :

1) Convention territoriale (cf. projet de convention CG64/CCPN 2013-2016) :

Construction du réseau lecture publique (portail internet) : une organisation et un fonctionnement se mettent en place de façon à structurer une politique de lecture sur le territoire. Dès 2014, le budget d'acquisition communautaire prendra en charge le développement et le renforcement des collections de livres.

Une demande a été faite pour que la bibliothèque de BEUSTE soit intégrée dans cette convention.

2) Développement touristique :

Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Grand Pau : participation de la CCPN à hauteur de 6 399 €, soit 0,27 € / habitant.

Un programme d'actions collectives va être mis en place avec 10 collectivités (dont la CCPN) qui en assureront le financement au prorata du nombre d'habitant.

3) Contrat ferroviaire - gare de Coarraze - convention tripartite Commune / CCPN / Région Aquitaine :

Amélioration des conditions d'accès pour les différents modes de déplacement, en particulier pour les transports en commun, les vélos et les piétons.

Amélioration de l'information et de la signalétique.

Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Augmentation des capacités de stationnement des véhicules et des deux-roues.

4) Demande d'autorisation d'extension SUPER U (article L122-2 du Code de l'Urbanisme) :

La Société SUNAY - Super U de Bénéjacq a fait une demande d'extension de sa surface commerciale. Actuellement, la surface est de 2 600 m² : la demande d'extension est de 1 687 m² :

✓ 1 558 m² de surface de vente

✓ 129 m² de surface supplémentaire pour la galerie marchande.

La CCPN a désormais la compétence pour donner l'autorisation depuis le 30 janvier 2012 date à laquelle elle a arrêté le périmètre du SCOT rural du Pays de Nay.

Actuellement la somme des surfaces d'Intermarché Coarraze, Bordes et Super U de Bénéjacq est de 6 900 m² très au-dessus de la moyenne départementale en regard avec le nombre d'habitants du Pays de Nay.

D'autre part, il a été évoqué que suite à l'étude réalisée sur les communes (dans le cadre du SCOT), il convenait de préserver les petits commerces car l'équilibre économique était déjà fragilisé.

Le Conseil Communautaire de la CCPN a rejeté l'extension rejetée à la majorité (3 voix pour et 3 abstentions).

7. Questions diverses

a) Achat d'un compresseur :

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que la Commune a fait l'acquisition d'un compresseur.

b) Rencontre avec la DAEE (Direction de l'Aménagement de l'Équipement et de l'Environnement) concernant la sécurisation de la traversée du village :

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée qu'une rencontre a lieu avec la DAEE concernant l'aspect sécuritaire sur le CD 212 et la rue de la Croix de Mirot.

Monsieur le Maire invite les membres de la Commission à mener une réflexion, d'une part, sur les déhanchements sur la CD 212 et, d'autre part, sur les emplacements les mieux adaptés pour l'installation de coussins berlinois à la Rue de la Croix de Mirot afin de ralentir la vitesse des véhicules empruntant cette rue.

c) Nomination d'un référent pour le Comité goûteur d'eau :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau (SMNEP), établissement public en charge de la production d'eau potable et son délégataire la Société SAUR ont mis en place un observatoire du goût de l'eau. Cet observatoire composé d'un panel d'usagers situés sur l'ensemble du territoire a vocation à compléter le dispositif du suivi et de contrôle.

Dans ce cadre, le SMNEP invite les mairies à désigner un référent afin de renseigner les usagers sur les qualités de l'eau. Ce référent deviendrait un interlocuteur privilégié auprès du Syndicat afin d'assurer le suivi de la qualité de l'eau distribuée dans le réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 21 h 00.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CASSOU Valérie	Absente - Excusée
MULÉ-BERTRANINE Jean- Claude		CENDRES Monique	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		DOASSANS-CARRÈRE Philippe	Absent - Excusé
LASSALLE Roger		LAHORE Alexandre	
ABADIE Jean-Pierre		MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	
BIRABEN Joseph			